



Conseil Communautaire du 28 novembre 2023

Délibération n°2023-134

Thème :
Patrimoine bâti

Objet :
**Immeuble des
Cordeliers -
Complément
d'acquisition de la
parcelle AP 320
propriété de la Ville de
Briançon**

Pôle :
**Ingénierie et Gestion
Technique**

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 29

Nombre de pouvoirs : 3

Le 28 novembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 novembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSE, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Françoise LECOZ-BEY, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD, Guy HERMITTE donnant pouvoir à Arnaud MURGIA, Emeric SALLE donnant pouvoir à Gilles PERLI.

Absents excusés :

Gabriel Léon, Jean-Pierre PIC, Marine MICHEL, Francine DAERDEN.

Secrétaire de séance :

Thomas SCHWARZ.

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles :
- L. 2111-1
 - L. 3111-1
 - L. 2141-1
 - L. 3211-14
 - L. 3221-1
 - R. 3221-6 ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la décision préfectorale n°05-2022-12-19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération n°2022-116 du Conseil Communautaire du 29 novembre 2022 autorisant l'acquisition des parts que la Ville détient dans la copropriété des Cordeliers, soit le lot n°2, composé de l'aile Sud-Ouest du bâtiment ;
- VU** la délibération n°DEL 2023.11.07/160 du Conseil Municipal du 7 novembre 2023 ;
- VU** l'avis du service du service du Domaine n°2021 05 023-17798 en date du 21 septembre 2021 sur la valeur vénale de l'immeuble des Cordeliers ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 16 novembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Ingénierie et Gestion Technique du 20 novembre 2023 ;
- CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Briançon et de la Communauté de Communes, copropriétaires, de vendre l'ensemble immobilier des Cordeliers dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt à lancer, visant à s'assurer du devenir de cet immeuble et de ses annexes dont la situation remarquable nécessite un traitement de qualité ;
- CONSIDÉRANT** le souhait de la Ville de Briançon, pour faciliter l'opération de cession de l'ensemble immobilier des Cordeliers et financer l'opération de réhabilitation d'un bâtiment de la caserne Berwick en cité administrative, de céder à la Communauté de Communes du Briançonnais à l'euro symbolique une partie de la parcelle AP 320 comprenant les annexes de l'immeuble des Cordeliers (logement, garage, poudrière, un corps de garde) telle que décrit sur le plan joint en annexe ;
- CONSIDÉRANT** qu'une division parcellaire sera nécessaire avant de procéder à la cession ;
- CONSIDÉRANT** que tous les frais afférents à cette cession seront supportés par la Communauté de Communes du Briançonnais (frais d'acte notarié, de document d'arpentage) en dehors des frais afférents à la division parcellaire qui seront à la charge de la Ville de Briançon ;
- CONSIDÉRANT** que les diagnostics immobiliers (amiante, DPE, Carrez, etc.) seront réalisés dans le cadre de la vente future de l'ensemble immobilier des Cordeliers ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AP 320 comprenant les annexes de l'immeuble des Cordeliers (logement, garage, poudrière, un corps de garde) telle que décrit sur le plan joint en annexe ;
- Autorise la dispense de la réalisation, par la Ville de Briançon, des diagnostics immobiliers dans le cadre de la cession / acquisition des parts du lot n°2 de la copropriété des Cordeliers et des annexes de la parcelle AP 320 visées par la présente ;
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué au suivi des travaux relatifs au patrimoine bâti et non bâti à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente.

AR Prefecture

005-240500439-20231204-DEL2023_134-DE
Reçu le 04/12/2023

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

04 DEC. 2023

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication :

04 DEC. 2023

Date de Transmission en Préfecture :

04 DEC. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

Plan de la parcelle AP 320 (contour bleu) délimitant la surface à acquérir (en violet)

AR Prefecture
005-240500439-20231204-DEL2023_134-DE
Reçu le 04/12/2023

